



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 28 février 2020

Date d'affichage : 28 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Erice GIRAUD - Maud GOBERT - Jacques PRAT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Dominique RETORNAZ (donne procuration à Jean-Claude ROUGET) - Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Patrick LE GUENNEC)

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 20-03-040

Objet : Budget microcentrales : affectation des résultats 2019

Le rapporteur : Jean-Claude Rouget, Adjoint au Maire.

Je vous rappelle que les résultats budgétaires de l'exercice 2019 du budget des microcentrales sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement de 800.00 €
- un excédent d'investissement de 23 537.03 €.

A la clôture de l'exercice 2019, les résultats cumulés (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement de 800 €
- un déficit d'investissement de 154 926.77 €.

Je vous propose d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- ✓ 800 € à la couverture partielle du déficit d'investissement au compte 1068 ;
- ✓ report de la somme de 154 926.77 € en déficit de la section de d'investissement au compte 001.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le 12/03/2020

ID : 073-217303064-20200305-20_03_040-DE

Benoît
Levrault

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Ouï l'exposé de Monsieur Rouget,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :
- ✓ 800 € à la couverture partielle du déficit d'investissement au compte 1068 ;
- ✓ report de la somme de 154 926.77 € en déficit de la section de d'investissement au compte 001.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 12/03/2020

Affichage : 12/03/2020

Valloire, le 12/03/2020

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

